



**COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE**

Route de la Croix 32
Case postale 25
1921 Martigny-Croix

Martigny-Croix, le 22 avril 2016

**Mise à l'enquête publique
pour autorisation de bâtir**

L'Administration communale de Martigny-Combe soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

- Mme Véronique Cretton, Rte de la Fontaine 43, 1921 Martigny-Croix pour l'installation d'un couvert, d'un conduit de fumée et de palissades sur la parcelle 2856 du plan 19 à La Fontaine, coord. 569°82/103'084, propriété de la requérante, dossier déposé le 05.10.2015.
- M. et Mme Lionel et Lorrie Delalay, Rte de Planodzan 20, 1921 Martigny-Croix pour la rénovation de l'habitation sur la parcelle 1081 du plan 9 au lieu-dit Planodzan à Ravoire, coord. 569°32/104'824, propriété des requérants, dossier déposé le 23.11.2015.
- La Fromathèque SA, Rte du Grand-St-Bernard 28, 1921 Martigny-Croix pour l'installation de climatiseur en toiture sur la parcelle 156 du plan 3 au lieu-dit La Croix à Martigny-Croix, coord. 570°65/103'990, propriété de M. Bertrand Gabioud et de M. Yann Sutterlin, dossier déposé le 15.03.2016.
- M. et Mme Christian et Céline Lattion, Pied du Château 7, 1921 Martigny-Croix pour la construction d'un avant-toit sur l'entrée du garage sur la parcelle 2298 du plan 16 au Pied-du-Château, coord. 569°61/103'135, propriété des requérants, dossier déposé le 30.03.2016.
- M. Jean-Michel Saudan, Rte des Creusats 38, 1921 Martigny-Croix pour la construction d'une pergola sur la parcelle 133 du plan 2 au lieu-dit Les Creusats à Martigny-Croix, coord. 570°45/104'382, propriété du requérant, dossier déposé le 04.04.2016.
- Mme Fabienne Vouilloz, Rte du Feylet 35, 1928 Ravoire pour la réfection de la toiture du grenier sur la parcelle 675 du plan 7 au lieu-dit Le Feylet à Ravoire, coord. 569°55/105'691, propriété de la requérante, dossier déposé le 05.04.2016.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des plans au bureau technique communal pendant les heures d'ouverture. Les observations et oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes sont à adresser par écrit à l'Administration communale dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

L'Administration communale